



Numéro 14

28 février 2024

Notre sécurité est dans la défense des droits de toutes et tous!

Défendons les droits des réfugiés ! Aucun être humain n'est illégal

**Pour un programme de régularisation et l'obtention
d'un statut pour toutes et tous maintenant!**

Réunion de planification du Réseau des droits des migrants

**La «voie d'accès à la résidence temporaire» du gouvernement
fédéral pour certains Palestiniens de Gaza**

- **De la poudre aux yeux pour dissimuler la participation
au génocide – ça ne passera pas!**

– Diane Johnston –

- **Le cynisme du gouvernement fédéral transparait à nouveau**
- **Discrimination méprisable du Canada à l'égard des Palestiniens et
complicité accrue dans le génocide**

Non à la criminalisation des demandeurs d'asile

- **Le premier ministre du Québec blâme les demandeurs d'asile pour
les manquements de son gouvernement en matière de logement,
d'éducation et de services**
 - **Le gouvernement fédéral répond en criminalisant
les demandeurs d'asile**
- **Un statut pour toutes et tous maintenant! Rejetons le « programme
large et complet » seulement pour certains!**
 - **Réponse méritée des travailleurs sur le terrain aux mesures du
gouvernement contre les demandeurs d'asile**
- **Le gouvernement Trudeau appelé à faire plus pour les demandeurs
d'asile et les «autres nouveaux arrivants»**

À titre d'information

- **L'aide du premier ministre Legault pour fermer la frontière terrestre et fluviale irrégulière avec les États-Unis en 2023**
- **Recrutement militaire de résidents permanents**

Développements à la frontière entre les États-Unis et le Mexique

- **Les États-Unis sapent le droit d'asile chez eux et criminalisent les demandeurs d'asile**

– Kathleen Chandler –

- **Les questions migratoires et la nécessité de renouveler les institutions politiques au Mexique**

– Pablo Moctezuma, Mexteki –

Notre sécurité est dans la défense des droits de toutes et tous!

**Défendons les droits des réfugiés!
Aucun être humain n'est illégal**



Une caravane de migrants quitte Tapachula en direction de la frontière américaine, le 24 décembre 2023.

Partout dans le monde, les peuples se battent pour les droits des réfugiés et exigent la fin de la répression brutale à laquelle ils sont confrontés, y compris les expulsions et détentions massives, injustes et illégales. Les guerres et l'ingérence des États-Unis ont entraîné, au cours de l'année écoulée, l'une des plus fortes augmentations du nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, à la mi-2023, pour la première fois dans l'histoire, le nombre de personnes déplacées de force dépassait les 110 millions, avec plus de 36,4 millions de réfugiés[1].

Le fait que 52 % de toutes les personnes déplacées viennent d'Afghanistan, de Syrie et d'Ukraine montre que les guerres criminelles des États-Unis sont la cause principale de ce problème. Tous les autres grands déplacements ont également à voir avec l'activité des États-Unis et des anciennes puissances coloniales. La crise mondiale de l'État-nation européen, qui est également la base des États-Unis et de nombreux autres États, est à l'origine des catastrophes actuelles. Les structures étatiques ont échoué et l'état de droit établi ne fonctionne plus. Il n'est plus respecté par les États-Unis et les anciennes puissances coloniales, ni par ceux qui pratiquent l'apaisement envers eux, qui cherchent à présent à éliminer tout frein à leur quête de pouvoir et à l'impunité dont ils jouissent dans l'exercice de leurs pouvoirs de police.

Cela inclut l'élimination des conventions internationales telles que les conventions de l'ONU sur le traitement des réfugiés. Cela signifie également écarter toute notion que c'est le peuple qui doit définir l'État et ses objectifs, en commençant par ses propres droits et devoirs en tant que membre de l'État. Comme l'indiquent les récents commentaires du ministre de l'immigration Marc Miller au sujet des personnes qui « devraient être canadiennes », de nouvelles lois sur l'asile et la citoyenneté sont envisagées. Il s'agit de lois où c'est l'État qui définit les citoyens conformément aux valeurs décidées par l'État. C'est précisément ce que fait l'État de l'apartheid israélien. Il n'y a même pas un soupçon de démocratie moderne dans de tels arrangements.

Dans ces tentatives d'introduire de fondement de loi, les peuples du monde sont jetables et n'ont pas leur mot à dire. C'est pourquoi les États-Unis, le Canada et leurs semblables n'ont eu aucun mal à priver de fonds l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à rester les bras croisés pendant que la famine, la déshydratation et la maladie s'installaient et qu'un génocide se produit sous les yeux du monde entier. De même, la situation au Soudan et dans d'autres pays est désespérée et le problème de la prise en charge des réfugiés est basée sur les considérations les plus inhumaines possibles.

Les Syriens représentent un pourcentage important des réfugiés dans le monde: 6,5 millions de personnes se sont vu forcées de quitter leur pays. En Ukraine, les États-Unis continuent de bloquer un règlement négocié, réclamé par la Russie, et poursuivent une guerre par procuration dans laquelle les Ukrainiens sont utilisés comme chair à canon. Plus de 5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et 6,3 millions d'autres ont fui l'Ukraine.

Les conditions résultant de la guerre des États-Unis contre l'Irak font que près de 1,2 million de personnes continuent d'être déplacées à l'intérieur de ce pays, bien que beaucoup s'organisent pour rentrer chez elles. La Palestine compte l'un des plus grands nombres de réfugiés au prorata de la population et presque tous sont aujourd'hui des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays alors que le génocide américano-israélien se poursuit et qu'Israël menace d'envahir Rafah où de nombreuses personnes sont allées chercher refuge. Le Yémen compte 4,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières, dont beaucoup sont menacées de famine. Cette situation est également due à une guerre déclenchée et financée par les États-Unis, qui utilisent l'Arabie saoudite. Les Yéménites continuent de soutenir la Palestine, affrontant les bombardements et les cuirassés américains et montrant leur esprit de résistance en manifestant par centaines de milliers.

En Afrique, la France et les États-Unis interviennent depuis longtemps au Soudan, incitant au conflit. Il en résulte aujourd'hui une crise majeure, avec plus de 8 millions de personnes déplacées de force, dont plus de 6 millions à l'intérieur du Soudan. Elle-même d'une grande générosité, l'Afrique dans son ensemble accueille 20 % de la population mondiale de réfugiés.

Le grand nombre de demandeurs d'asile à la frontière sud des États-Unis est le résultat des actions américaines, notamment les sanctions, l'ingérence économique et politique et la guerre contre les

drogues, que beaucoup voient comme une guerre pour le contrôle des cartels de la drogue. Les États-Unis ont également eu recours à des assassinats et à des coups d'État et imposent des accords commerciaux injustes. Tous ces éléments contribuent à forcer des millions de personnes à fuir leur foyer dans des conditions difficiles et violentes. La récente marche de plus de 6000 migrants vers la frontière américaine, qui se sont regroupés pour défendre leurs droits et s'organiser pour obtenir l'asile, n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Partout, que ce soit aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en France ou en Allemagne, les grandes puissances blâment les réfugiés pour les problèmes causés par les guerres, l'exploitation et l'oppression impérialistes. Elles déclarent des êtres humains illégaux, alors que ce sont les impérialistes qui violent systématiquement l'état de droit international en matière d'asile et de réfugiés, entre autres.

La position des peuples est claire : aucun être humain n'est illégal. Le problème n'est pas les réfugiés, mais l'effondrement de l'ordre mondial fondé sur l'état de droit. Les guerres impérialistes et les relations internationales existantes permettent l'impunité et l'abandon de l'état de droit et qui sapent des institutions telles que l'ONU et ses agences pour les réfugiés. La résolution des problèmes de migration, en particulier des réfugiés, passe par les batailles immédiates qui sont menées et par des efforts pour mettre en place des gouvernements antiguerre et de nouvelles institutions de gouvernance qui défendent des relations de respect et d'avantages réciproques entre les peuples.



Le gouvernement antiguerre est celui qui s'engage à mettre fin aux guerres, à ramener les troupes au pays et à éliminer les ingérences politiques et économiques qui engendrent la pauvreté, les conflits et les migrations dans le monde entier et qui exacerbent la dégradation de l'environnement naturel. Le génocide israélo-américain en Palestine et les migrations massives et forcées de tant d'êtres humains qui préféreraient rester chez eux montrent clairement que de nouveaux rapports et de nouvelles institutions sont nécessaires à l'échelle internationale. Les efforts conjoints de ceux qui défendent les droits de part et d'autre de la frontière entre les États-Unis et le Mexique témoignent de cette direction. À El Paso, les infirmières et les travailleurs continuent de dire « *Pas en notre nom, pas dans notre communauté* », en rejetant les camps de détention et les expulsions. Les Canadiens et les Québécois font de même.

La mondialisation a mis en évidence le fait que les travailleurs du monde entier forment une seule et même humanité et qu'un nouvel ordre mondial est nécessaire pour mettre fin aux guerres injustes et harmoniser les rapports entre tous les peuples et à l'intérieur de chaque pays.

Note

1. «Total number of internally displaced persons (IDPs) due to conflict and natural disasters worldwide in 2022, by country », Statista



**Pour un programme de régularisation et l'obtention
d'un statut pour toutes et tous maintenant!**

Réunion de planification du Réseau des droits des migrants



Le 22 février, le Réseau des droits des migrants a tenu une réunion pancanadienne en ligne de plusieurs organisations alliées. Le Réseau des droits des migrants est une alliance de près de 40 organisations qui bâtissent un mouvement dirigé par les migrants visant à obtenir un statut d'immigration complet et permanent pour tous les migrants, y compris les personnes sans papiers. Les participants à la réunion représentaient tous les secteurs de la société. Parmi eux étaient des organisme communautaires et de la santé qui travaillent directement avec les sans-papiers, les demandeurs d'asile et les réfugiés, des gens qui les défendent sur le front juridique et autres, ainsi que des organisations de la classe ouvrière et autres engagées dans la lutte pour obtenir un statut pour toutes et tous, dont le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste).

L'objectif de la réunion était d'entendre les plus récents développements et de fixer ensemble des stratégies dans le contexte de la récente annonce du ministre fédéral de l'Immigration Marc Miller. Celui-ci a dit qu'il travaille sur un « programme large et complet » pour certains migrants sans papiers, programme qu'il entend présenter au Cabinet ce printemps.

Les participants ont condamné les annonces vagues du ministre de l'Immigration et le fait qu'un grand nombre de personnes en seraient exclues. Ils ont aussi souligné que les expulsions sont à la hausse. Ils ont dénoncé le climat hostile envers les réfugiés demandeurs d'asile, climat entretenu par divers politiciens et les médias monopolisés, qui les accusent d'être responsables des problèmes de logement, en santé et en éducation, problèmes dont les gouvernements à divers niveaux sont eux-mêmes responsables. Souvent, les réfugiés demandeurs d'asile sont qualifiés d'« illégaux », violant ainsi la lettre de la loi sur les réfugiés selon laquelle un réfugié peut traverser une frontière peu importe qu'il ait traversé à un poste frontalier officiel ou pas. Dans le cas des travailleurs sans papiers, l'étiquette d'« illégaux » sert à semer la peur et à justifier leur criminalisation.



Les représentants de diverses organisations ont décidé d'intensifier leur travail pour mettre le maximum de pression sur le gouvernement fédéral pour l'obtention d'un programme de régularisation qui défend la dignité et qui accorde un statut à toutes et tous. Les premières actions seront des campagnes de lettres au premier ministre et au ministre de l'Immigration avant que ce dernier ne présente sa proposition au Cabinet. Aussi planifient-ils diverses actions communes pour sensibiliser les gens à la nécessité d'un statut pour toutes et tous. Cela s'inscrit dans une campagne d'éducation de masse qu'ils entreprennent pour contrer les politiques et les propositions racistes du gouvernement fédéral, en engageant les Canadiens de tous les horizons dans la lutte.



La «voie d'accès à la résidence temporaire» du gouvernement fédéral pour certains Palestiniens de Gaza

De la poudre aux yeux pour dissimuler la participation au génocide – ça ne passera pas!

– Diane Johnston –



Vigile à Toronto pour exiger une action gouvernementale pour amener les Gazaouis au Canada, 11 février 2024

D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens ont exprimé leurs vives inquiétudes au sujet des actions du gouvernement Trudeau et de son programme de voie d'accès à la résidence temporaire, accessible uniquement à certains Palestiniens de Gaza et limité à 1000 demandeurs. C'est un nombre minime quand on sait qu'il y a plus de 29 870 morts et plus de 70 215 Palestiniens blessés au 27 février, dont près de 100 tués et plus de 170 blessés au cours des dernières 24 heures. La majorité d'entre eux sont des femmes et des enfants. Les gens considèrent le programme comme une farce cruelle, tant en raison du nombre limité que du fait que, même si



le plafond a presque été atteint, aucun Palestinien n'a quitté Gaza jusqu'à présent. De plus, les qualifications spéciales requises pour postuler montrent que cette affirmation de soutien aux réfugiés palestiniens est fautive.

Le génocide israélien en cours a vu la plupart des 2,3 millions d'habitants de Gaza déplacés de force à l'intérieur de la bande de Gaza, encore et encore, les blessés privés d'assistance médicale et les Palestiniens traumatisés faisant désormais face à la famine. Les États-Unis, le Canada et d'autres pays sont également coupables de génocide, car ils continuent de défendre et de soutenir Israël et de rejeter la responsabilité sur la résistance palestinienne.

Viser la résistance palestinienne à Gaza

Un article de la CBC daté du 6 février dit qu'« aucune personne enregistrée au Canada n'a pu fuir Gaza dans le cadre du nouveau programme », même si près de 1000 demandes dans le cadre du programme ont atteint la deuxième phase « et attendent les décisions finales d'admissibilité ».

Le même jour, lors d'un débat à la Chambre des communes, la députée néodémocrate de Vancouver-Est, Jenny Kwan, a déclaré : « La mise en oeuvre de la mesure spéciale d'immigration pour la bande de Gaza est truffée de problèmes. Des gens ont été rejetés sans explication. Certains sont rejetés, puis approuvés par la suite après avoir présenté la même demande. Des représentants disent maintenant que la limite de 1000 personnes a presque été atteinte, mais bon nombre d'entre elles n'ont pas reçu le code d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada leur permettant de passer à l'étape suivante. »

Jenny Kwan a ensuite demandé au ministre de l'immigration, Marc Miller, quelles mesures il prenait « pour nettoyer ce gâchis » et s'il allait « immédiatement supprimer cette limite arbitraire afin de sauver des vies ».



La réponse du ministre a été qu'« en ce moment, le défi consiste à dresser une liste initiale de personnes préalablement autorisées à franchir le poste-frontière de Rafah » et il a ajouté qu'« il est très difficile d'élargir ces programmes lorsqu'on ne parvient même pas à faire sortir les gens ».

C'est peut être prévisible que le ministre fasse fi du facteur humain en réduisant le problème à une difficulté technique pour laquelle il prétend que le Canada n'a aucune responsabilité, mais c'est aussi totalement inacceptable.

Deux jours plus tôt, le 4 février, la ministre des Affaires étrangères Mélanie Joly, en mission en Ukraine, a également été interrogée par Rosemary Barton, de la CBC, sur « le millier de Palestiniens de Gaza qui ont été inscrits sur cette liste de membres de la famille élargie de Canadiens ». « J'ai parlé à un certain nombre de personnes dont les membres de la famille ont été tués, a dit Rosemary Barton. Ils sont sur la liste, ils pourraient se rendre au Canada, s'il y a un moyen de sortir. Mais en attendant, des gens perdent la vie. »

Lorsqu'on lui a demandé si elle pouvait faire quelque chose, la ministre Joly a répondu qu'elle et le ministre de l'Immigration « travaillaient » sur cette question. « Nous sommes en contact avec la CAGT [Coordination des Activités Gouvernementales dans les Territoires], qui est l'organisation

relevant du ministère de la Défense [israélien] qui approuve, en fait, le passage vers la porte de Rafah », a dit la ministre qui prétend que « nous continuerons à nous assurer que les personnes autorisées par le Canada à partir puissent le faire » et qu'elle et le ministre de l'Immigration « continueront à faire pression sur les autorités israéliennes, tout en travaillant avec elles, mais aussi avec le gouvernement égyptien, dont nous avons également besoin de l'autorisation ». « Nous avons pu évacuer des centaines de Canadiens de Gaza, pas nécessairement au rythme que nous aurions souhaité, Rosemary, parce que c'était long, mais nous avons dû composer avec de nombreuses autorités qui donnaient leurs autorisations. Nous faisons la même chose en ce moment. » Pourtant, à ce jour, des « centaines » de personnes sont encore là et les exigences injustes imposées aux Palestiniens pour se qualifier demeurent. Ils doivent notamment indiquer les cicatrices et les blessures qu'ils ont sur le corps, comme si cela prouvait qu'ils représentent une « menace pour la sécurité ».

Une semaine après le lancement du programme, le 16 janvier, le ministre de l'Immigration, Marc Miller, a expliqué, lors d'une interview à la radio de la CBC, que le programme de résidents temporaires de son gouvernement avait été mis en place en raison de certaines « réalités géopolitiques de la guerre qui sont uniques », telles que « l'incapacité des fonctionnaires canadiens à entrer dans la bande de Gaza et à effectuer des contrôles de sécurité, à prendre des empreintes biométriques. Il y a donc une première étape à franchir, qui consiste à passer physiquement la porte de Rafah contrôlée par Israël et l'Égypte [...] puis une deuxième étape au Caire où les gens peuvent être accueillis et où nous pouvons procéder [...] à des vérifications de sécurité appropriées. »

« Nous avons affaire à des personnes qui ne sont pas des Canadiens ou des résidents permanents canadiens », a-t-il déclaré, ajoutant que « nous ne pouvons pas tenir la sécurité pour acquise ».

« Il y a des défis opérationnels », a-t-il poursuivi, « des choses que [...] les représentants du gouvernement canadien ne contrôlent pas et [...] un grand point d'interrogation, je pense, concerne le passage de Rafah et c'est quelque chose avec lequel nous devons travailler sur le terrain, en temps réel. »

Quant aux questions posées dans le cadre du programme qui sont blessantes pour les membres des familles au Canada, en particulier celle concernant les blessures et les cicatrices, et pourquoi elle est posée, Marc Miller a dit : « Ce ne sont pas des Canadiens, ce ne sont pas des résidents permanents. » « C'est le mieux que nous puissions faire dans les circonstances actuelles. C'est quelque chose que nous avons fait en Afghanistan. [...] Venir au Canada, a-t-il fait remarquer, pour être franc, n'est pas un droit. »

En ce qui concerne plus particulièrement le plafond de 1000 personnes, Marc Miller a déclaré que « la version extrême du concept de vider Gaza et d'être sur le point de nettoyer la situation dans cette optique, si vous deviez retirer un grand nombre de personnes de Gaza, c'est quelque chose qui pose des problèmes géopolitiques. C'est une chose à laquelle nous nous opposons, mais il s'agit d'une situation où nous n'invitons que des parents proches, juste pour rester en vie. Il s'agit donc de deux catégories différentes. » Pourquoi alors le Canada ne s'oppose-t-il pas à l'effort d'Israël pour faire exactement cela, vider Gaza des Palestiniens, et ne tente-t-il pas de l'arrêter ?

Deux poids, deux mesures

En réponse à la question de savoir pourquoi le programme était si différent de celui mis en place pour les Ukrainiens (qui a émis plus de 936 000 visas d'urgence temporaires depuis mars 2022) ainsi que le fait que les Ukrainiens n'étaient pas tenus d'être parrainés ou de prouver un lien quelconque avec les Canadiens, le ministre de l'Immigration a déclaré : « Écoutez, je comprends

qu'il est facile de faire une comparaison. La politique à l'égard de l'Ukraine est vraiment unique dans notre histoire », « elle était et est toujours d'une grande portée. La réalité géopolitique est très différente. Avant tout, nous avons affaire à un gouvernement opérationnel attaqué en Ukraine. » Les Palestiniens ont clairement indiqué qu'ils étaient prêts à négocier un cessez-le-feu et à participer aux évacuations si nécessaire. Ce sont Israël, les États-Unis et le Canada qui s'y opposent.

Le Canada a besoin d'une politique d'immigration humanitaire

Les Canadiens, par centaines de milliers, ont exprimé et continuent d'exprimer leur soutien à la juste lutte de la résistance palestinienne contre l'occupation et le génocide et le droit d'être du peuple palestinien par tous les moyens organisationnels à leur disposition, comme les manifestations en cours dans tout le pays, les déclarations collectives, les lettres ouvertes et la signature de pétitions en très grand nombre.

À la lumière des crimes et de la perfidie du gouvernement, y compris la violation de ses responsabilités internationales, les Canadiens entreprennent de débattre eux-mêmes de la politique d'immigration dont le Canada a besoin et du rôle du peuple dans la définition des qualifications et des structures requises pour être membres égaux du corps politique, y compris l'acquisition de la citoyenneté. La propagande actuelle qui dit que le Canada est incapable de répondre aux besoins de si nombreux demandeurs d'asile n'est pas nouvelle. L'idée que l'acceptation des réfugiés et la détermination de la citoyenneté doivent être basées sur des notions intéressées et antihumaines à propos d'une «capacité d'absorption» a été mise au rancart lorsque ce critère a été évoqué pour la première fois en 1975, lorsque le gouvernement du Canada a publié son Livre vert sur l'immigration. Les Canadiens ont rejeté de manière décisive le critère de «capacité d'absorption», le qualifiant de raciste, d'antihumain et d'inacceptable. La *Loi sur l'immigration de 1976* qui a suivi a été la première loi sur l'immigration à «définir clairement les objectifs de la politique d'immigration du Canada, à définir les réfugiés comme une catégorie distincte d'immigrants et à charger le gouvernement canadien de consulter les autres niveaux de gouvernement dans la planification et la promotion des objectifs démographiques, économiques, sociaux et culturels du Canada, ainsi que des priorités que sont le regroupement familial, la diversité et la non-discrimination». Le bilan de l'histoire de l'immigration au Canada, du traitement des réfugiés et des critères politiques racistes et discriminatoires qui perdurent encore aujourd'hui est une tâche urgente à laquelle les Canadiens doivent s'atteler. Le Canada a un besoin urgent d'une politique d'immigration véritablement humanitaire qui ne viole plus jamais les droits des migrants et droits humains, y compris le droit de conscience.

(Avec des informations du Gouvernement du Canada, du Parlement du Canada, de CBC, de CBC News, de La Presse)



Le cynisme du gouvernement fédéral transparaît à nouveau

Bien que les Canadiens lui aient demandé à maintes reprises qu'il fasse quelque chose pour sauver la vie des Palestiniens sous le feu du génocide israélien à Gaza, le gouvernement libéral de Justin Trudeau n'a répondu qu'au bout de trois mois. Ce qu'il propose est une voie d'accès à la résidence temporaire dérisoire, pour certains membres de la famille élargie de citoyens canadiens et de résidents permanents du Canada, ne dépassant pas 1 000 personnes.



Vigile à Toronto pour appeler le gouvernement à accueillir les membres de la famille de résidents et de citoyens canadiens au Canada, 11 février 2024

La mesure spéciale, informe Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), offre un refuge temporaire aux Palestiniens qui :

- vivent à Gaza;
- ont un lien de parenté avec un citoyen canadien ou un résident permanent qui vit ou a l'intention de vivre au Canada;
- seront parrainés au Canada par le citoyen canadien ou le résident permanent du Canada pour une période d'un an.

Les membres de famille qui y ont droit sont la conjointe, le conjoint de fait, l'enfant, le petit enfant, le frère ou la soeur, le parent, le grand-parent d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent, ainsi que des membres de leur famille immédiate (conjoint, conjoint de fait, enfant à charge et l'enfant à charge d'un enfant à charge).

« Une fois au Canada, les personnes admissibles peuvent présenter une demande de permis d'études ou de permis de travail ouvert, sans frais, dans le cadre des mesures ayant déjà fait l'objet d'une annonce.

« Elles auront également accès à une couverture de soins de santé d'une durée de 3 mois dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire, ce qui les aidera à répondre aux besoins médicaux urgents à leur arrivée, ainsi qu'à des services d'établissement, comme une formation linguistique et un soutien pour établir des liens avec le marché du travail et la collectivité locale. »

IRCC souligne cependant qu'« il demeure très difficile, voire même impossible, de sortir de Gaza en raison des exigences d'entrée et de sortie établies par d'autres pays et intervenants dans la région. Les demandeurs en mesure de sortir de Gaza devront également respecter toutes les exigences en matière d'admissibilité, notamment l'obligation de fournir leurs données biométriques, avant que leur demande soit approuvée pour venir au Canada. »

Le ministère informe en outre que « les dispenses accordées aux demandeurs de visa de résident temporaire dans le cadre de la politique d'intérêt public prennent fin le 9 janvier 2025, ou à la réception et à l'acceptation aux fins de traitement de 1 000 demandes de visas de résident temporaire, selon la première de ces conditions à se présenter. »

Ces visas de résident temporaire pour entrées multiples « seront valides pendant une période maximale de 3 ans ou pour la période de validité du passeport de la personne, selon la période la plus courte ».

(Avec des informations du gouvernement du Canada)



Discrimination méprisable du Canada à l'égard des Palestiniens et complicité accrue dans le génocide

Lors de la vigile le 10 février à Ottawa pour rendre hommage aux dizaines de milliers de personnes tuées par Israël à Gaza, le Mouvement de la jeunesse palestinienne a distribué un dépliant intitulé « Pour la réunification des familles » pour expliquer ce qui en est du programme de visa temporaire du gouvernement canadien.

Les jeunes Palestiniens informent que le 9 janvier le Canada a lancé un Programme de visa temporaire, présumément pour accueillir des Gazaouis au Canada. Un temps d'attente de plus de 300 jours rend, à toutes fins pratiques, le programme de visa inutile. Ils soulignent que des centaines de Palestiniens à Gaza se font tuer tous les jours par le régime israélien, à qui le Canada fournit fièrement un appui matériel et politique.

Depuis le lancement du programme de visa temporaire, le Canada n'a répondu qu'à très peu de membres de famille qui ont demandé que leurs proches soient accueillis au Canada pour échapper au génocide israélien dans la bande de Gaza. Trois semaines après le lancement du programme, un petit nombre seulement de demandeurs ont reçu une réponse du gouvernement canadien sur comment poursuivre le processus de demande.

Le site Web d'Immigration Canada confirme que le délai d'attente est de 312 jours – presque un an – avant que les Gazaouis puissent avoir l'autorisation d'échapper au génocide israélien. Un nombre infime de Canadiens palestiniens ayant fait une demande d'admissibilité ont été autorisés à aller de l'avant et à faire une demande – pas plus de 10 %.



On peut lire dans le dépliant : « Plutôt que d'accélérer le processus, le ministère a adopté des mesures compliquées et qui empiètent sur la vie privée. Le 21 décembre, le ministre canadien de l'Immigration Marc Miller a annoncé que le Canada n'accepterait pas plus de 1000 demandes,

abandonnant à leur sort les autres Palestiniens ayant des membres de la famille qui ne sont pas parmi les 1000 demandeurs acceptés. Le plafond sur les demandes est arbitraire et de beaucoup inférieur aux normes. »

Les jeunes palestiniens soulignent que le processus de demande de visa temporaire pour les Gazaouis menacés par le génocide israélien est très compliqué. Les demandeurs doivent d'abord faire une requête auprès du gouvernement canadien pour qu'il vérifie leur admissibilité par le biais d'un système d'enquête dit « formulaire Web ». Si un demandeur est approuvé, il doit répondre à des questions intrusives et discriminatoires qui ne sont pas exigées aux demandeurs provenant de pays comme l'Ukraine, la Colombie et le Venezuela dans le cadre de programmes similaires.

« Les demandeurs doivent fournir les informations suivantes : toute l'information (actuelle et passée) liée à leur passeport, la liste des voyages entrepris depuis dix ans et toute cicatrice – une exigence extrêmement discriminatoire, impudique et contestable de la part du gouvernement canadien », lit-on dans le dépliant.

Les jeunes Palestiniens expliquent que les restrictions d'admissibilité des demandeurs auront pour conséquence de séparer les familles : « En ce moment, les critères comprennent les parents des Canadiens, le conjoint ou la conjointe, les enfants, les frères et soeurs ou autres êtres chers, ainsi que les enfants de moins de 22 ans du frère ou de la soeur. Ainsi, les autres membres de la famille immédiate sont laissés à eux même, menacés de mort par le régime israélien. Nous demandons que le Canada modifie ces critères et qu'il fasse en sorte que les mesures spéciales soient accessibles à tous les membres des Canadiens palestiniens. »

Les revendications du Mouvement de la jeunesse palestinienne sont :

1. un processus de demandes accéléré;
2. le retrait de la limite de 1000 demandeurs;
3. le retrait de tout critère intrusif et discriminatoire;
4. un cessez-le-feu immédiat.



Non à la criminalisation des demandeurs d'asile

Le premier ministre du Québec blâme les demandeurs d'asile pour les manquements de son gouvernement en matière de logement, d'éducation et de services

Pour la deuxième année consécutive, le premier ministre du Québec, François Legault, a écrit une lettre au premier ministre Trudeau, dans laquelle il accuse les demandeurs d'asile d'être à l'origine du manque de logements à Montréal et de mettre à mal l'éducation et les autres services que son gouvernement est responsable de fournir à tous les Québécois.

Il écrit dans sa lettre du 17 janvier : « Nous nous occupons des demandeurs d'asile qui frappent à notre porte avec toute l'humanité qui nous caractérise. Nous les aidons à trouver un logement, à se nourrir, à bien s'intégrer à notre société en leur donnant accès à des cours de français. Nous les soignons, nous scolarisons leurs enfants. Les Québécois sont très fiers de cela. »

« Malheureusement, nous sommes très près du point de rupture en raison du nombre excessif de demandeurs d'asile qui arrivent au Québec, mois après mois. La situation est devenue insoutenable », a-t-il déclaré. Ce que les Québécois considèrent comme insoutenable, c'est le fait que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement du Québec ne finance le droit au logement et à l'éducation au niveau nécessaire pour garantir ces droits, alors qu'ils financent plutôt les stratagèmes pour payer les riches et alimenter la machine de guerre américaine.



En 2022, le premier ministre Legault informe que « le Québec a accueilli plus de demandeurs d'asile que le reste du Canada réuni. Depuis le début de l'année 2023, le Québec a accueilli près de la moitié de tous les demandeurs d'asile arrivés au Canada. Sur une base par habitant, le Québec a accueilli trois fois plus que le reste du Canada. Face à des nations comparables, le Québec figure en haut de la liste de ceux qui accueillent le plus de demandeurs d'asile en proportion de sa population ».

Rappelant la fermeture du chemin Roxham en mars 2023, le premier ministre fait remarquer qu'elle n'a permis qu'une réduction momentanée du flux constant de demandeurs d'asile. Peu de temps après, les arrivées par avion en provenance d'autres pays ont continué à s'accroître, dit-il. « Le nombre de personnes qui arrivent avec un visa de visiteur et déposent une demande est également en augmentation importante. Seulement en novembre dernier, près de 6000 nouveaux demandeurs d'asile ont été enregistrés au Québec. » Cette fermeture a été largement contestée, car elle était injuste et mettait encore plus en danger la vie des réfugiés.

Le premier ministre ensuite informe que durant les deux dernières années, le Québec a reçu plus de 120 000 demandeurs d'asile et que l'arrivée d'un si grand nombre « génère une pression très importante ». Il a dit que cela « fait en sorte que les demandeurs d'asile ont du mal à se trouver un toit, ce qui contribue à accentuer la crise du logement. Nombre d'entre eux se retrouvent dans les refuges pour sans-abris, qui débordent. D'autres sont en situation d'itinérance, ce qui aggrave un problème déjà aigu, particulièrement en hiver. À nouveau, les organismes qui accueillent et accompagnent les demandeurs d'asile ne suffisent plus à la tâche et demandent de l'aide, tel que ce fut le cas l'an dernier, au plus fort de la crise du chemin Roxham. » Les solutions à la crise du logement sont bien connues et proposées par de nombreuses organisations sur ce front, y compris des mesures minimales telles que le financement par le gouvernement de la construction de logements abordables, l'utilisation d'espaces de bureaux et d'hôtels vides, etc. Au lieu de cela, les réfugiés sont blâmés.

« Nos écoles débordent, alors que nous manquons déjà cruellement d'enseignants et de locaux pour accueillir ces milliers d'enfants qui, pour la majorité, ne parlent pas français. Seulement pour l'année scolaire actuelle, nous avons ouvert près de 1150 classes d'accueil, l'équivalent d'une cinquantaine d'écoles primaires, dont une partie non négligeable pour franciser et fournir l'accompagnement approprié aux enfants des demandeurs d'asile. Afin de subvenir à leurs besoins dans l'attente d'un permis de travail, les demandeurs d'asile reçoivent également une aide financière de dernier recours du Québec. En octobre dernier, quelque 43 200 demandeurs d'asile recevaient 33 millions \$. Les demandeurs d'asile constituent maintenant 16 % des prestataires de l'aide de dernier recours. »

Le premier ministre exprime également une inquiétude particulière à l'égard des ressortissants mexicains qui, selon lui, représentent une proportion croissante des demandeurs d'asile, ajoutant que la possibilité d'entrer au Canada sans visa y est certainement pour quelque chose. Il déclare ensuite que les aéroports, en particulier ceux de Toronto et de Montréal, sont en train de devenir des « passoires » et qu'« il est temps d'agir ».

Pas un mot sur les conditions de vie des populations du Mexique et d'autres pays, qui découlent des agissements des États-Unis et du Canada. Rien sur leur sécurité, sur l'oppression violente et sur la fomentation de guerres de la drogue et de cartels par les États-Unis à la frontière sud du pays. Le premier ministre écrit plutôt qu'il estime que « les relâchements sur les politiques de visas présentent des risques d'ouvrir des brèches utilisées par des groupes criminalisés, qui posent de sérieux enjeux de sécurité pour le Québec et le Canada ».

Rappelant que la responsabilité des demandeurs d'asile, de la frontière et de l'octroi des visas relève de la compétence fédérale, le premier ministre dit au premier ministre Trudeau : « Vous avez donc la responsabilité de freiner et de diminuer l'afflux de demandeurs d'asile au Canada. Vous avez aussi, comme gouvernement canadien, le devoir et la responsabilité de répartir équitablement les demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire. » Il dit que « le Québec n'est plus en mesure d'accueillir une part » aussi « disproportionnée ».

« Vous avez également la responsabilité de compenser le Québec financièrement. Les Québécois, qui font déjà des efforts extraordinaires pour s'occuper des demandeurs d'asile avec le plus d'humanité possible, ne peuvent pas supporter un fardeau financier complètement disproportionné à l'échelle canadienne. Le Québec s'attend à ce que le gouvernement fédéral lui rembourse les 470 millions \$ encourus pour les années 2021 et 2022 et qu'il fasse de même pour les années subséquentes. »

Le premier ministre Legault a ensuite demandé officiellement au premier ministre Trudeau de freiner et de réduire l'afflux de demandeurs d'asile au Canada en resserrant la politique de son gouvernement en matière de visas, en répartissant équitablement les demandeurs d'asile à travers le Canada en fonction des capacités d'accueil, comme cela a été fait en 2023 avec les demandeurs d'asile du chemin Roxham, par exemple en les transportant par bus vers d'autres provinces, en comblant toutes les lacunes permettant aux groupes criminels d'infiltrer le Canada et en remboursant le Québec pour les dépenses encourues pour l'accueil des demandeurs d'asile.

On y voit à la fois les conflits d'autorité entre le Québec et le gouvernement fédéral et la réalité que ni l'un ni l'autre n'a de solutions pour les conditions décrites, qu'il s'agisse des réfugiés, du logement ou de l'éducation. Loin de tenir les gouvernements responsables à tous les niveaux, les gens sont à nouveau blâmés, et la « sécurité » est invoquée comme justification.

Le fait de transporter les migrants d'un endroit à l'autre, comme c'est également le cas aux États-Unis, ne sert qu'à accroître les conflits entre les autorités provinciales et fédérales, tout en ne faisant pas grand-chose pour aider les réfugiés. Les Québécois, connus pour leur hospitalité et leur esprit d'accueil, exigent et luttent au contraire pour que les droits de tous soient respectés.

Le premier ministre se fait l'écho de la position des Québécois, mais utilise ensuite l'excuse éculée du « manque d'argent » : « Il s'agit d'une affaire urgente et de la plus haute importance, qui doit être résolue dans son ensemble. Nous avons l'obligation de traiter avec humanité et dignité les personnes qui cognent à nos portes pour se réfugier chez nous. Cependant, nos ressources ne sont pas infinies et sont étirées au maximum. N'attendons pas que la situation s'aggrave avant d'agir. »



Le gouvernement fédéral répond en criminalisant les demandeurs d'asile

Le premier ministre du Canada Justin Trudeau a dit en réponse à la lettre du premier ministre du Québec: « Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Québec ces dernières années comme nous l'avons fait dans différentes régions du pays qui ont connu une plus grande affluence de demandeurs d'asile que prévue. Nous continuerons de travailler avec elles parce que c'est dans l'intérêt de nous tous de tout faire pour assurer que nos provinces réussissent autant que possible. »

Le ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et Affaires gouvernementales, Dominic LeBlanc, a déclaré que son gouvernement prenait « très au sérieux » les préoccupations du Québec concernant l'afflux de demandeurs d'asile. Il a déclaré que, pour ce qui est de son gouvernement, « nous travaillons avec des partenaires et élaborons des mesures pour assurer l'intégrité du système d'immigration au Canada ». « En outre, nous évaluons les mesures permettant aux demandeurs d'asile de voyager vers d'autres provinces s'ils désirent le faire », a déclaré le ministre, ajoutant que son gouvernement « a reconnu à plus d'une reprise que le Québec a fait plus que sa part dans l'accueil et l'intégration de personnes demandant asile au Canada ».

Le ministre de la Sécurité publique a également indiqué que la sécurité des frontières était une priorité pour son gouvernement et qu'il allait « poursuivre ces discussions » avec le gouvernement Legault et « prendre les mesures nécessaires » pour « sécuriser nos frontières ». Pour le gouvernement, le problème consiste à sécuriser les frontières. Pour les peuples, comme le montrent de nombreuses actions, il s'agit de garantir les droits. En outre, étant donné que la frontière est avec les États-Unis, la « sécurisation » signifie également une plus grande militarisation et intégration dans la machinerie frontalière et de guerre des États-Unis.

En ce qui concerne les demandes financières du gouvernement du Québec, le ministre LeBlanc a déclaré que son gouvernement s'est « engagé » à travailler avec son homologue québécois « pour trouver des solutions aux défis posés par le nombre important de demandeurs d'asile que le Québec reçoit ».

« Nous comprenons qu'il s'agit d'une question financière. C'est pourquoi, au cours des cinq ou six dernières années, nous avons été un partenaire du Québec en termes de coûts également », a-t-il déclaré.

Le ministre Dominic LeBlanc a aussi dit que son gouvernement avait « mis en place plusieurs mesures pour appuyer le gouvernement du Québec dans ses efforts pour fournir des accommodations provisoires au demandeurs d'asile en fournissant un financement important ainsi qu'en louant des chambres dans certains hôtels ».

Entre 2017 et 2020, a-t-il dit, son gouvernement a « versé pour 374 millions de dollars en services liés aux accommodations provisoires » en plus des paiements de transfert annuels pour l'accueil et l'intégration, pour un total de plus de 700 millions de dollars plus les 3,6 milliards par le biais du transfert social canadien. » Donner de tels chiffres est un moyen de cacher la réalité, à savoir que le gouvernement fédéral ne s'acquitte pas de son devoir de financer pleinement le droit au logement, à l'éducation et à la santé pour les réfugiés comme pour tout le monde. Au contraire, l'offensive antisociale, tant au niveau fédéral que provincial, s'est traduite par des coupes répétées.

Dominic LeBlanc a également dit qu'Ottawa voulait éviter que l'accès sans visa du Mexique devienne une façon « d'entrer au Canada par la porte de côté ».

Le ministre de l'Immigration Marc Miller a dit bien que les politiques de visas plus flexibles aient aidé l'économie canadienne c'était probablement aussi un facteur d'augmentation des demandes, même si le taux de demandeurs mexicains qui ont obtenu le statut de réfugié est bien inférieur à celui d'autres pays[1].

« Sachez aussi que lorsque l'on parle du Mexique, a dit Marc Miller, c'est un de nos partenaires économiques principaux et qu'une démarche diplomatique s'impose et c'est une démarche qui n'est pas encore terminée. » Marc Miller a aussi dit que le gouvernement examine un certain nombre d'options qui n'ont pas encore été précisées, car les divulguer permettrait à des gens malintentionnés de « contourner le système »

Notes

1. Selon les données de la Commission d'immigration et du statut de réfugié Canada, en 2023, il y a eu 17 490 demandes du Mexique, soit plus du double que l'année précédente, alors que ce nombre était de 7 483.

Les fournisseurs de service aux réfugiés de Montréal disent que les familles mexicaines fuient la violence, l'insécurité et la pénurie d'emplois au Mexique.

Selon un communiqué de presse du 30 août 2023 du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme : « Les défenseuses des droits des femmes cherchant des êtres chers violemment disparus au Mexique subissent l'intimidation, les agressions et même une mort violente, avertissent les experts de l'ONU aujourd'hui.

« 'Nous sommes outrés que les personnes à la recherche de membres de leur famille ayant subi une disparition forcée continuent d'être visées et de subir la violence au Mexique', ont dit les experts. »

(Sources : Global News, BNN Bloomberg, Globe and Mail, Presse canadienne, Le Devoir, gouvernement du Canada, Nations unies)



Un statut pour toutes et tous maintenant! Rejetons le « programme large et complet » pour seulement certains!

« Ottawa se prépare à créer une voie vers la citoyenneté pour des centaines de milliers de personnes qui vivent et travaillent au Canada depuis des années, en commençant par les travailleurs de la construction », lit-on dans un article du 14 décembre du *Globe and Mail*[1].

L'article rapporte que le ministre de l'Immigration, Marc Miller, prépare un « programme large et complet » permettant à certains travailleurs sans papiers et à leurs familles de demander la résidence permanente. L'article précise que parmi ces personnes figurent « celles qui sont entrées légalement dans le pays, en tant que travailleurs temporaires ou étudiants internationaux, et qui sont restées ici après l'expiration de leur visa ».



Nous apprenons également que le ministre prévoit de présenter une proposition au conseil des ministres au printemps, afin que les personnes sélectionnées puissent « régulariser leur statut ». Le ministre a déclaré que cette politique pourrait se heurter à une opposition.

Selon les estimations de Marc Miller, entre 300 000 et 600 000 personnes vivent au Canada sans ce que le gouvernement canadien considère comme des « documents valides ». Par conséquent, de nombreuses personnes qui travaillent ici depuis des dizaines d'années et qui ont des enfants sont confrontées à la menace quotidienne d'une expulsion.

Avant de présenter sa proposition au conseil des ministres, le ministre souhaite « tester le narratif ». Il prévoit d'introduire, dans un avenir très proche, un programme permettant aux travailleurs de la construction sans papiers vivant au Canada de demander la résidence. Il s'agit de remédier à la « pénurie de travailleurs qualifiés capables de construire des logements », explique-t-il.

« Il s'agit de personnes qui sont déjà ici, qui contribuent déjà à la société et qui ont des enfants », explique-t-il. Selon lui, il est « absolument insensé » que des personnes qui sont ici depuis des décennies et qui ont des enfants n'aient pas pu obtenir un statut légal. On peut se demander où les libéraux, qui sont au pouvoir depuis plus de huit ans, se sont cachés alors, monsieur le ministre.

Marc Miller a également déclaré que la politique d'immigration du Canada devait être peaufinée et « adaptée à la réalité du terrain ». Sous prétexte de renforcer l'intégrité du programme d'immigration du Canada, le ministre prévoit d'autres réformes, notamment des changements dans les programmes de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants internationaux.

Il envisage également « d'ajuster nos politiques publiques pour nous assurer que nous choisissons intelligemment le type de personnes qui viennent dans ce pays et ce qu'elles peuvent y apporter ».

Dans des domaines tels que la construction et la santé, Marc Miller estime que les immigrants sont indispensables. « Mais encore une fois, nous devons être un peu plus prudents dans la manière dont nous adaptons ces politiques à la réalité sur le terrain. »

« La conversation sur la régularisation des personnes qui sont ici et qui, selon mon estimation – ma conviction – devraient être canadiennes, n'est pas unanime dans le pays, a déclaré Marc Miller. Nous devons avoir une plus grande conversation en tant que pays à ce sujet. » De cette manière, le gouvernement veut normaliser sa capacité à décider qui est et qui n'est pas « Canadien », et justifier

la punition sur cette base. Cela est déjà évident dans la façon dont les Palestiniens qui demandent l'asile sont traités, très peu d'entre eux étant même autorisés à présenter une demande et les réponses à des questions telles que celle de savoir s'ils ont des « cicatrices corporelles » étant utilisées pour décider qu'ils ne peuvent pas demander l'asile. En outre, cette impunité concernant les personnes qui « devraient être canadiennes » peut s'étendre bien au-delà des réfugiés et des immigrants.

Pour ce qui est du besoin d'une conversation sur le sujet, nous sommes tout à fait d'accord. Mais pour nous, cela veut dire que les Canadiens doivent s'appropriier eux-mêmes cette conversation, par le biais d'une discussion informée à travers le Canada. Une telle discussion inclurait ceux qui travaillent à la défense des droits humains des travailleurs migrants sans papiers et de leurs familles, ainsi que les universitaires et les experts qui défendent leurs intérêts et tous ceux qui se soucient des droits et de la justice.

Note

1. « Ottawa plans to create Canadian citizenship path for undocumented immigrants », Marie Woolf, *Globe and Mail*, 14 décembre 2023



Réponse méritée des travailleurs sur le terrain aux attaques du gouvernement contre les demandeurs d'asile

Le 19 janvier, deux jours après la lettre du premier ministre du Québec, François Legault, à son homologue fédéral dans laquelle il blâme les réfugiés pour le manque de logement et de services sociaux, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), qui regroupe 151 organismes oeuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut, a publié un communiqué rappelant aux gouvernements du Québec et fédéral leurs « responsabilités et devoirs » en matière de protection et d'accueil des réfugiés. Elle a aussi voulu mettre la lumière « sur la réalité du terrain en relation avec les services d'installation et d'intégration pour les demandeurs d'asile ».

« Le Canada », lit-on dans le communiqué, « a des obligations internationales envers les personnes en quête de protection. Les personnes déplacées de force fuient des situations de persécution, conflit, violence, violation des droits humains ainsi que des événements perturbant l'ordre public (UNHCR 2023). Ces personnes ont le droit de chercher l'asile et de recommencer leur vie dans des conditions dignes, sans subir une stigmatisation à cause de leur parcours de vie.

« Ce droit est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Également, la Convention relative au statut des réfugiés établit pour les États l'obligation de non-refoulement. En tant que signataire de la Convention relative au statut des réfugiés de l'ONU, le Canada a l'obligation d'offrir une protection aux demandeurs de son statut d'asile qui en font la demande. En juin 2023, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) comptait déjà 110 millions de personnes déplacées de force dans le monde. Ce chiffre alarmant ne tient pas compte de phénomènes récents comme la crise humanitaire en Palestine et il continuera à prendre de l'ampleur dans un contexte de crise humanitaire sans précédent là-bas et au Soudan, au Congo, au Mozambique et en Ukraine notamment. »

Le communiqué de presse de la TCRI souligne l'importance que « le gouvernement fédéral élargi[sse] le programme pour l'accueil de réfugiés palestiniens touchés par la crise. » En outre, ils déplorent « le refus du Québec de participer aux programmes spéciaux annoncés par le gouvernement fédéral pour les ressortissants d'Haïti, de Colombie et du Venezuela ainsi que la politique d'intérêt public visant les ressortissants du Soudan. »

« Instrumentaliser les personnes en demande d'asile pour expliquer la crise des services publics ou annoncer un 'point de rupture', revient à faire l'impasse sur les racines multiples de cette crise qui trouve sa source dans des décennies de sous-investissements. Les discours présentés parlent de l'arrivée des demandeurs d'asile comme un phénomène à l'origine de plusieurs problèmes structurels au Québec et dans le reste du Canada, problèmes largement exprimés par les personnes employées du secteur public l'automne dernier. »

La situation actuelle, suggère la TCRI, « est plus que jamais l'occasion de mettre en place des solutions qui profiteront à l'ensemble de la population, y compris aux personnes nouvellement arrivées au Québec. Les organismes communautaires exhortent la classe politique à faire preuve de la plus grande prudence sur les liens qui sont faits entre la présence de personnes en demande d'asile et l'état des services publics. »

« Des solutions existent », déclare-t-elle. « Les autorités au niveau fédéral et provincial répètent à plusieurs reprises que le Canada et le Québec font déjà leur part en ce qui concerne l'accueil et l'installation de personnes en quête de refuge. Les organismes communautaires rejettent cette affirmation. Malgré les programmes de réinstallation des personnes réfugiées, il est possible et nécessaire de faire plus pour répondre aux demandes d'asile. Le Canada, mais aussi le Québec, doivent prendre acte de la situation mondiale inédite et mettre en place des solutions pérennes pour y répondre et respecter leurs responsabilités et obligations internationales. Si ces solutions passent entre autres par un soutien adapté aux besoins des organismes communautaires de la part des gouvernements du Canada et du Québec, ces derniers doivent faire preuve d'une meilleure concertation, notamment en matière d'hébergement. »

La TCRI affirme aussi que « le Québec fait fausse route en proposant de transporter des personnes en demande d'asile vers d'autres provinces. Des infrastructures d'hébergement temporaire ne suffisent pas. Le milieu communautaire joue un rôle clé dans l'accueil et l'intégration de ces personnes et le Québec dispose d'une expertise que l'on ne retrouve pas dans toutes les autres provinces. De plus, il existe encore plusieurs barrières à l'intégration des personnes demandeuses d'asile, qui sont en majorité reconnues comme réfugiées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et qui s'établissent donc de façon permanente au Québec.

« Le gouvernement du Québec pourrait soutenir davantage leur intégration en leur donnant accès aux services en employabilité, aux services de garde subventionnés ou aux allocations pour les cours de francisation, par exemple. Il importe de cesser de voir les personnes réfugiées et en demande d'asile comme un fardeau pour la société québécoise, alors qu'elles y contribuent de multiples façons.

« Alors que les crises se multiplient sur le plan international, crises auxquelles les actions des États du Nord global et d'entreprises multinationales ne sont d'ailleurs pas étrangères, l'heure n'est pas à la fermeture des frontières pour les personnes qui fuient la persécution et la violence sous toutes ses formes. »

La TCRI, forte de 40 ans d'expérience, a pour mission la défense des droits et la protection des réfugiés et des immigrants au Québec et leur acheminement vers l'immigration, l'établissement et

intégration sur territoire québécois en termes d'aide, d'appui, de pensée critique et de solidarité. Sa vision en est une d' « action communautaire favorisant l'accueil des immigrants ».

(TCRI)



Le gouvernement Trudeau appelé à faire plus pour les demandeurs d'asile et les « autres nouveaux arrivants »

Le gouvernement libéral Trudeau, par la voix de son ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Marc Miller, a annoncé le 31 janvier que plus de 362 millions de dollars d'argent frais étaient alloués au Québec, aux provinces et aux villes qui luttent pour faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile.

De cette somme, 100 millions de dollars ont été réservés au Québec et 143 millions de dollars à Toronto, dans le cadre du Programme d'aide au logement provisoire (PALP) du gouvernement fédéral. Marc Miller a fait remarquer que le PALP devait être réformé, ce qui devra être fait dans les mois à venir, car le système « a été en grande partie une mesure palliative depuis 2017 pour faire face à d'importants flux migratoires historiques ».

Un autre complément de 19,75 millions de dollars est fourni à la part de la ville de Toronto de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement, qui fournit un soutien financier direct aux locataires à faible revenu pour les aider à couvrir le coût du loyer.

En réponse à l'annonce de Marc Miller sur le financement du Québec, la ministre de l'Immigration du gouvernement de la Coalition avenir Québec, Christine Fréchette, a déclaré qu'il s'agissait d'un « premier pas », mais qu'elle souhaitait un financement plus important ainsi que des changements dans le système d'immigration. « Parce qu'on s'attend du fédéral qu'il nous rembourse les 470 millions, mais également qu'il change sa gestion des visas pour réduire le flux de demandeurs d'asile », a-t-elle déclaré.

Un aperçu de la situation dans son ensemble

Le chef du Bloc Québécois, Yves-François Blanchet, a parrainé la motion suivante, qui a été adoptée à la Chambre des communes le 12 février, avec 173 voix pour (Bloc, Conservateurs, NPD, Parti vert) et 150 voix contre (Libéraux) :

« Que la Chambre :

« a) rappelle son vote unanime du 1er novembre 2023 demandant au gouvernement 'de revoir ses cibles d'immigration dès 2024, après consultation du Québec, des provinces et des territoires, en fonction de leur capacité d'accueil, notamment en matière de logement, de soins de santé, d'éducation, de francisation et d'infrastructures de transport, le tout dans l'objectif d'une immigration réussie';

« b) demande au premier ministre de convoquer une rencontre avec ses homologues du Québec, des provinces et des territoires afin de les consulter sur leur capacité d'accueil respective;

« c) demande au gouvernement de déposer en Chambre, d'ici 100 jours, un plan de révision des cibles fédérales d'immigration dès 2024 en fonction de la capacité d'accueil du Québec, des provinces et des territoires;

« d) demande au gouvernement de déposer en Chambre, d'ici 100 jours, un rapport sur l'écart entre les ressources nécessaires pour aligner les objectifs fédéraux en matière d'immigration en 2024 et la capacité du Québec, des provinces et des territoires à réinstaller avec succès les nouveaux arrivants;

« e) demande au gouvernement de déposer en Chambre, d'ici 100 jours, un plan visant à assurer que les ressources adéquates soient fournies au Québec, aux provinces et aux territoires pour permettre une réinstallation réussie des nouveaux arrivants. »

(Avec des informations de CBC News, du gouvernement du Canada, du Parlement du Canada)



À titre d'information

L'aide du premier ministre Legault pour fermer la frontière terrestre et fluviale irrégulière avec les États-Unis en 2023



Manifestation à Montréal contre la fermeture du poste frontalier du chemin Roxham en avril 2023

L'année dernière, la lettre du premier ministre Legault au premier ministre Trudeau, datée du 19 février 2023, a été divulguée aux médias et deux jours plus tard, le 21 février, un article d'opinion qu'il a rédigé pour le *Globe and Mail* a été publié, le premier à l'intention de son public québécois et le second à l'intention du reste du Canada.

Un mois plus tard, le 24 mars 2023, lors de la première visite officielle du président des États-Unis Joe Biden au Canada, le gouvernement fédéral a annoncé la renégociation de l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis, sur lequel les deux pays travaillaient depuis plus d'un an. Les États-

Unis ont demandé la fermeture de la frontière terrestre irrégulière du Canada et des voies navigables, notamment le passage sécuritaire pour les demandeurs d'asile au chemin Roxham entre l'État de New York et les Cantons de l'Est du Québec.

L'accord sur les « tiers pays sûrs » consiste à empêcher les demandeurs d'asile qui ont quitté leur pays d'origine et transité par un « pays tiers », en l'occurrence le Mexique, considéré comme « sûr », d'entrer dans le pays où ils demandent l'asile, en l'occurrence le Canada ou les États-Unis. L'accord et la décision de fermer le chemin Roxham ont eu lieu au cours de la première visite officielle du président Joe Biden au Canada.



Fait intéressant, de nombreux points des deux documents sont similaires, comme le fait que depuis l'automne 2022, le taux d'arrivée des demandeurs d'asile, principalement par le chemin Roxham, avait explosé – tout en omettant de dire que le 21 mars 2020, le Canada a fermé sa frontière irrégulière avec les États-Unis sous le prétexte de la pandémie, et ne l'a rouverte que le 22 novembre 2021 – et que le Québec a pris en charge une part « complètement disproportionnée » des demandeurs d'asile au Canada. Il en va de même pour l'affirmation du premier ministre Legault selon laquelle la situation soulève plusieurs considérations humanitaires et qu'il devient de plus en plus difficile d'accueillir dignement les demandeurs d'asile.

Dans les deux textes, le premier ministre du Québec a également affirmé que les nouveaux arrivants avaient du mal à trouver un logement adéquat au Québec et qu'ils étaient plus susceptibles de se retrouver en situation d'itinérance. Il a également déclaré que les organismes communautaires qui travaillent avec eux étaient à bout de souffle et que les services publics du Québec faisaient face à des pressions accrues et sans précédent, notamment en matière de santé, d'éducation et d'aide sociale, et que ces pressions étaient insoutenables et ne pouvaient plus durer. Le chemin Roxham, a-t-il conclu, devra être fermé un jour ou l'autre, « qu'on le veuille ou non ». Il s'agit d'un autre exemple de ciblage des demandeurs d'asile et de déni de la responsabilité du gouvernement en matière de logement et de traitement humain des réfugiés.

Lettre du premier ministre Legault au premier ministre Trudeau

Dans sa lettre au premier ministre Trudeau, destinée à son auditoire québécois, le premier ministre Legault nous informe que la fin de semaine précédente, le gouvernement fédéral a informé le gouvernement du Québec qu'il redirigerait les demandeurs d'asile vers l'Ontario [alors que dans les faits, il a commencé cette opération dès l'été 2022].

« Vous nous avez également informés des discussions en cours avec certaines provinces concernant le transfert d'un certain nombre de migrants », poursuit le document. Remerciant son homologue fédéral pour ces efforts, le premier ministre a souligné l'importance que cette approche soit maintenue dans le temps, car « les dizaines de milliers de demandeurs d'asile encore au Québec continueront d'exercer une pression sur nos services publics pendant de nombreux mois, voire de nombreuses années ».

Le premier ministre Legault fait part ensuite de ses « vives inquiétudes quant au recul de la langue française à Montréal » et au fait que « l'arrivée massive dans la métropole québécoise » « complique notre tâche de francisation et exigera des ressources considérables ».

Le premier ministre demande que des mesures soient prises, de façon urgente et permanente, pour répartir les demandeurs d'asile, à leur arrivée à la frontière, entre les provinces et « que la capacité d'hébergement temporaire du gouvernement fédéral, sur le territoire du Québec, continue d'être réduite ».

Le premier ministre souligne l'urgence de conclure la renégociation de l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis et de faire en sorte qu'il s'applique « à tous les points d'entrée au Canada, qu'ils soient réguliers ou irréguliers », tout en veillant à ce que « les frontières territoriales du Canada soient respectées », ce qu'il a décrit comme l'une des principales responsabilités du premier ministre Trudeau, lui demandant de faire de cette question « une priorité » lors de sa prochaine rencontre avec le président des États-Unis, Joe Biden.

Il déclare ensuite que le Québec s'attend au remboursement intégral de toutes les dépenses liées à l'accueil et à l'intégration des demandeurs d'asile pour 2021 et 2022, informant qu'« au cours de la dernière année, les dépenses ont explosé et s'élèvent maintenant à plusieurs centaines de millions de dollars ». On constate que les mêmes arguments sont avancés aujourd'hui et qu'aucun problème n'a été résolu.

Article d'opinion du premier ministre dans le *Globe and Mail*

L'article attribue l'explosion du nombre de demandeurs d'asile à l'invitation lancée par le premier ministre Trudeau à « tous ceux qui fuient les persécutions, la terreur et la guerre » à venir au Canada.

« C'était généreux de la part de M. Trudeau, écrit le premier ministre Legault, qui ajoute que ses « bonnes intentions se sont transformées en un véritable problème pour le Québec et pour le Canada ».

Quant à la soi-disant pression exercée sur les services publics qui en résulte, le premier ministre Legault note que « ce n'est pas principalement une question d'argent. Le nombre de personnes qui travaillent à l'accueil et à la prise en charge des demandeurs d'asile est limité. Le nombre de nouvelles classes que nous pouvons ajouter pour accueillir des enfants, dont beaucoup sont en détresse et traumatisés, est limité, sans parler de la pénurie d'enseignants.

« De même, il y a la pénurie de logements, qui ne peuvent être construits en si peu de temps. Comme ailleurs au Canada, poursuit-il, le système de santé est déjà fragile. La question n'est donc pas de savoir si nous voulons accueillir les demandeurs d'asile, mais si nous avons la capacité de le faire humainement.

« Les gens doivent pouvoir trouver un logement, les enfants doivent pouvoir aller à l'école et les malades doivent pouvoir être soignés.

« Nous avons donc demandé au gouvernement fédéral d'installer les nouveaux demandeurs d'asile dans d'autres provinces capables de les soutenir dignement » « dans les prochains mois » « pendant que le Québec reprend son souffle ».

« Le gouvernement fédéral a également la responsabilité de délivrer rapidement des permis de

travail aux demandeurs d'asile. Actuellement, certains doivent attendre deux ans avant de pouvoir travailler, ce qui affecte fortement leur capacité à vivre dignement et à contribuer à leur société d'accueil.

« De même, les délais de traitement des demandes de statut de réfugié sont très longs, trop longs. La vague migratoire est mondiale et le gouvernement fédéral devra s'adapter tôt ou tard. En attendant, M. Trudeau devrait faire passer le message haut et fort : les candidats à l'immigration ne devraient plus passer par le chemin Roxham.

« Le problème de fond, c'est l'Entente sur les tiers pays sûrs conclue avec les États-Unis, qui a permis d'ouvrir cette brèche dans la frontière. Le gouvernement de M. Trudeau doit conclure le plus rapidement possible une nouvelle version de cette entente qui s'applique à tous les points d'entrée au Canada, qu'ils soient réguliers ou irréguliers. »

(19 février 2023, Lettre du premier ministre Legault au premier ministre Trudeau. Avec des informations du Journal de Québec, Globe and Mail)



Recrutement militaire de résidents permanents

CBC News rapporte que depuis 2022, lorsque le gouvernement fédéral a ouvert le recrutement militaire aux résidents permanents pour aider à combler une grave pénurie de personnel, estimée à environ 16 000 personnes (16 % des 100 000 membres des forces régulières et de réserve qu'on dit nécessaires). Sur les 21 000 personnes qui ont posé leur candidature, seules 77 ont été acceptées au cours de la période d'un an allant de novembre 2022 à novembre 2023.

La générale de brigade Krista Brodie, qui supervise le recrutement militaire, a déclaré que les candidats à la résidence permanente sont informés que le traitement de leur dossier par les agences de sécurité peut prendre de 18 à 24 mois, car ils peuvent nécessiter des contrôles de sécurité supplémentaires. Les citoyens canadiens sont généralement approuvés en trois mois environ.

Le ministre de la Défense Bill Blair estime que la procédure est trop longue et a demandé à son ministère d'envisager de permettre aux résidents permanents de servir à titre probatoire en attendant que les contrôles de sécurité soient complétés. L'annonce, en 2022, que les demandes de citoyenneté des membres des Forces armées canadiennes seraient traitées « en priorité » a incité les résidents permanents à déposer leur candidature.



Développements à la frontière entre les États-Unis et le Mexique

Les États-Unis sapent le droit d'asile chez eux et criminalisent les demandeurs d'asile

– Kathleen Chandler –

Le président Joe Biden, Donald Trump, le gouverneur du Texas Greg Abbott et d'autres soutiennent qu'il y a un afflux d'« immigrants illégaux » qui traversent la frontière séparant les États-Unis du Mexique. En réalité, on constate une forte augmentation du nombre de personnes demandant

légalement l'asile. Nombre d'entre elles sont des réfugiés qui fuient la violence et les menaces dans leur pays, en grande partie attribuables aux agissements des États-Unis. Elles ne sont pas obligées de passer par un point d'entrée. Elles peuvent traverser à n'importe quel endroit, à condition de déposer une demande d'asile auprès d'une autorité fédérale, comme la patrouille frontalière, le service des douanes et de l'exécution des frontières (CBP) ou le service de l'immigration et de l'exécution des douanes (ICE). C'est ce que fait la grande majorité des personnes, y compris les femmes et les enfants, et c'est la raison pour laquelle le gouvernement dispose d'un dossier les concernant. Les États-Unis ont l'obligation d'examiner ces demandes et ont mis en place un système, y compris des juges de l'immigration, à cet effet.



Des jeunes de New York participent à une manifestation à Washington le 15 février 2024 pour exiger un cessez-le-feu immédiat, une protection permanente des droits des immigrants et la démilitarisation des frontières.

Il y a ce qu'on appelle le « fast tracking » (traitement accéléré) qui sape les lois sur les demandes d'asile sans ou très peu de contrôle judiciaire. Cela conduit à des détentions et à des expulsions injustes et illégales, y compris celles de dizaines de milliers d'enfants.

La modification et le relèvement arbitraires des conditions d'octroi de l'asile constituent un autre moyen important de porter atteinte au droit d'asile. Le droit international, notamment la convention des Nations unies de 1951 et son protocole de 1967, précise les normes à respecter. Il définit un réfugié comme une personne qui ne peut ou ne veut pas retourner dans son pays d'origine, et qui ne peut pas obtenir de protection dans ce pays, en raison de persécutions passées ou d'une crainte fondée d'être persécuté à l'avenir « en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques ».

Le Congrès a intégré cette définition à la loi sur l'immigration (*Refugee Act*) de 1980. Les États-Unis ont affaibli ou éliminé la norme permettant de déterminer ce qui constitue une persécution et une « crainte fondée ». Ils augmentent notamment de manière arbitraire les exigences pour démontrer une crainte fondée, tels que des documents impossibles à obtenir ou des témoins indisponibles, etc. Les décisions concernant les « craintes fondées » sont déjà relativement arbitraires dans la mesure où il s'agit d'une question de jugement. Le fait de confier cette décision à un agent chargé des demandes d'asile ou à la patrouille frontalière, plutôt qu'à un juge de l'immigration, affaiblit encore la législation existante et permet une plus grande impunité.

Les États-Unis ont également porté atteinte à la loi existante en augmentant et en élargissant la détention des réfugiés, y compris des familles et des mineurs non accompagnés (16 ans et moins).

L'ICE n'est pas censé détenir les réfugiés ayant déposé une demande d'asile pendant plus de 72 heures, après quoi ils doivent être remis à l'Office of Refugee Resettlement (ORR) du département de la Santé et des Services sociaux (HHS). L'ORR est alors chargé de trouver un abri et de l'aide. Au lieu de cela, les familles et les enfants sont placés de force dans des centres de détention qui ne répondent pas aux normes minimales de soins, malgré les efforts des infirmières locales et des communautés environnantes pour s'occuper d'eux. La détention relève du droit civil et non du droit pénal, mais les réfugiés sont traités comme des criminels et sont effectivement emprisonnés, ce qui porte atteinte à leurs droits juridiques et humains.



Des migrants attendent à Ciudad Juarez, au Mexique, de pouvoir passer aux États-Unis, le 20 décembre 2023.

Dans le cadre d'un projet de loi de financement supplémentaire récemment présenté par le Sénat pour l'Ukraine et Israël, le Sénat étend spécifiquement la criminalisation des réfugiés. Bien que le projet de loi n'ait pas encore été examiné par le Sénat, il est toujours possible qu'il soit inclus dans un projet de loi final par la Chambre des représentants ou le Sénat. Alors que le dernier projet de loi de 95 milliards de dollars destiné à financer Israël et l'Ukraine a été adopté par le Sénat sans le volet relatif à l'immigration, la Chambre insiste pour l'inclure et refuse jusqu'à présent d'adopter le projet de loi sur le financement de la guerre sans le volet relatif à l'immigration.

Les projets de loi en discussion élargissent les pouvoirs illégaux de refuser des demandes d'asile. Ils prévoient l'expulsion arbitraire de demandeurs d'asile sans examen de leur demande. Selon les dispositions introduites, lorsque le nombre de passages de réfugiés entre les points d'entrée dépasse en moyenne 5000 en une semaine ou 8500 en un seul jour, les personnes seront automatiquement expulsées sans que leur demande soit examinée, ce que les États-Unis sont légalement tenus de faire. Les projets de loi éliminent également les protections de longue date en matière de procédure régulière pour les personnes se trouvant dans le pays, comme l'examen par les tribunaux des demandes d'asile. Loin de supprimer la criminalisation, ils augmentent considérablement le financement de la détention par l'ICE, en prévoyant 3,2 milliards de dollars pour augmenter la capacité de détention, 2,5 milliards de dollars pour les « installations de transit », pour les expulsions et 1,12 milliard de dollars pour embaucher des agents supplémentaires de l'ICE et de la CBP. Les nouvelles propositions proviennent essentiellement de Joe Biden et du sénateur new-yorkais Chuck Schumer.

(Voice of Revolution)



Les questions migratoires et la nécessité de renouveler les institutions politiques au Mexique

– Pablo Moctezuma, Mexteki –

Nous affrontons les problèmes actuels en imaginant des solutions que seul le peuple investi du pouvoir de décider peut appliquer pleinement afin que les gens puissent vivre, travailler, être éduqués, recevoir des soins médicaux, développer leur culture, jouir de la richesse qu'ils génèrent dans leur propre milieu sans avoir à fuir pour travailler dans un autre pays où ils sont criminalisés.

Aujourd'hui, 40 millions de Mexicains vivent aux États-Unis et envoient des sommes record au Mexique – 64 milliards de dollars américains en 2023. Cela se fait au détriment de leur bien-être, de celui de leur famille et de celui du pays, car ils sont soumis à l'esclavage moderne dans les pays voisins.

De nombreux migrants fuient la violence dans leur pays d'origine. Nous luttons pour l'autodétermination des peuples et leur souveraineté économique, politique, sociale et culturelle afin qu'ils ne soient pas soumis à des sanctions. Les sanctions, principalement celles des États-Unis, les obligent à quitter des pays dans lesquels ils manquent de nourriture, de médicaments, d'essence, de moyens de transport et beaucoup plus. Il est temps que les peuples conçoivent un nouveau monde qui leur soit favorable.

Ces dernières semaines, on parle beaucoup de migration parce que parfois jusqu'à 10 000 personnes traversent la frontière chaque jour entre les États-Unis et le Mexique et des milliers sont arrêtées en raison des politiques d'État que les deux principaux candidats à la présidence des États-Unis, Donald Trump et Joe Biden, ont suivies, des politiques qui sont antihumaines à l'extrême. À l'approche des élections de 2024, les deux hommes politiques rivalisent pour montrer qui est le plus antihumaine.

Le 27 décembre 2023, le secrétaire d'État des États-Unis Antony Blinken a rencontré le président du Mexique Andrés Manuel Lopez Obrador pour discuter de la question. Le président mexicain a dit que les États-Unis et leurs politiques au sud de la frontière, y compris les sanctions imposées à différents pays qui rendent la vie très difficile à leurs citoyens et la soi-disant la guerre contre la drogue, provoquent en fait ces migrations.

La fermeture temporaire de deux passages frontaliers par rail au Texas le 25 décembre est un message clair que les États-Unis veulent forcer le Mexique à faire plus pour empêcher les migrants de monter à bord des trains de marchandises, des bus et des camions pour atteindre la frontière.

En même temps, les autorités mexicaines de Matamoros ont commencé à utiliser de la machinerie lourde le 27 décembre pour déplacer un camp comprenant des familles avec des enfants et que le gouvernement a décrit comme étant des tentes abandonnées. Il s'agissait de montrer au gouvernement des États-Unis que le gouvernement mexicain prenait des mesures pour arrêter le nombre croissant de migrants arrivant à la frontière sud des États-Unis.

Parallèlement, une caravane d'environ 6 000 migrants originaires du Venezuela, du Honduras, du Salvador, de Cuba et d'Haïti a quitté le Chiapas, dans le sud du Mexique, le 25 décembre, en direction de la frontière américaine.

Aujourd'hui, il y a des négociations au Congrès américain pour financer la guerre en Ukraine et le génocide en Palestine, ainsi que la militarisation de la frontière avec le Mexique. Les projets de loi de la Chambre et du Sénat comprennent également des plans et un financement pour encore plus d'expulsions, de réduction des visas humanitaires et de refus de l'asile et des procédures régulières à beaucoup plus de personnes.

Les États-Unis souhaitent la coopération du Mexique pour accueillir les personnes qu'ils rejettent. Pour sa part, Lopez Obrador dit qu'il faut s'attaquer au fond du problème et affirme respecter les droits humains. Mais des événements comme la mort au Mexique de 40 migrants le 27 mars 2023 dans un centre d'immigration à Ciudad Juarez, à la frontière du Texas, et le mauvais traitement des migrants d'Amérique centrale continuent.

Le président Lopez Obrador demande une nouvelle rencontre en personne avec Joe Biden. Cela indique que le gouvernement mexicain n'a pas concédé tout ce que la délégation américaine de Blinken exigeait et que le Mexique souhaite négocier certaines questions, comme le respect de l'interdiction du maïs jaune génétiquement modifié. Étant donné que les menaces et le chantage des États-Unis sont probables, le Mexique pourrait être contraint de faire le sale boulot des États-Unis dans le cadre de ce modèle d'endiguement.

Les cinq principaux pays d'origine des migrants à la frontière américano-mexicaine sont le Mexique, le Guatemala, le Honduras, Cuba et le Venezuela, qui représentent ensemble 71 % des chiffres officiels de la migration à cette frontière en 2022. [...]

Des élections présidentielles et législatives auront lieu au Mexique le 2 juin 2024. L'organisation syndicale Mexteki met en avant un programme populaire et se concentre sur le développement de mouvements politiques sociaux autonomes, en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer le pouvoir du peuple.

L'année 2023 a été très importante pour Mexteki, qui a pris l'initiative, par le biais du Congrès de la souveraineté, d'appeler les organisations et les individus à prendre en main la solution aux problèmes du peuple et des nations du Mexique et à établir leur propre programme pour résoudre les problèmes auxquels tous les Mexicains sont confrontés en commun.

Le 13 septembre 2023, 52 organisations et groupes ont participé à la réunion de l'Agenda du peuple à Mexico. Quatre-vingt-douze vidéos ont été proposées pour diffusion et de nombreuses personnes ont participé en apportant des textes, des chansons et des poèmes dans l'esprit de la prise du pouvoir politique par le peuple. Les problèmes des peuples autochtones, du travail, de l'éducation et de la santé, de l'eau, de la souveraineté alimentaire et en particulier la nécessité d'une nouvelle constitution et la nécessité pour les peuples de prendre en main le pouvoir de décision et d'affirmer leur souveraineté par la mise en œuvre d'un nouveau système politique ont été discutés. C'était d'une grande importance. La question de la rupture avec la politique américaine d'intégration du Mexique aux États-Unis, non seulement sur le plan économique, social et culturel, mais aussi sur le plan militaire, a été présentée comme un point crucial.

En 2024, nous continuerons à renforcer le travail d'organisation pour promouvoir l'agenda du peuple.



